

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 9 juin 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 12 MAI 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 12 mai 2023.

2. DISPATCHING COMMUN NAGE-DINAPHI – CONVENTION

Ce point est reporté.

3. MP ACHAT 3 AMBULANCES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° MAT 46-381-18 du marché fédéral et le montant estimé du marché "Achat 3 ambulances", qui s'élève à € 413.223,14 hors TVA ou € 500.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant), De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/743-98.

4. MP ACHAT ARMOIRES FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-023 et le montant estimé du marché "Achat 40 armoires vestiaire feu ", qui s'élève à € 19.834,71 hors TVA ou € 24.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

5. MP ACHAT ARMOIRES VESTIAIRE PROPRE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-024 et le montant estimé du marché "Achat 25 blocs de 4 armoires vestiaire propre", qui s'élève à € 15.702,48 hors TVA ou € 19.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

6. RECRUTEMENT SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de constater qu'au plan du personnel 57 emplois de sapeur-pompier volontaire sont disponibles au 1^{er} juin 2023. ; De déclarer vacants 8 emplois de sapeur-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement du 14 avril 2023.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - OPT-OUT – PRESTATIONS ADMISSIBLES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accepter que les heures supplémentaires liées à une garde au dispatching soient admissibles dans le cadre d'une convention d'opt-out, et donc rémunérées au lieu d'être récupérées, à partir du 1^{er} mai 2023. ; De faire appliquer ces nouvelles dispositions aux membres du personnel qui ont déjà signé une convention individuelle.

8. RECRUTEMENT TECHNICIENNE DE SURFACE – RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, les 5 candidates lauréates ; D'informer les candidates de la présente décision.

8A. MP ACHAT 23 PORTES COUPE-FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-029 et le montant estimé du marché "Achat de portes coupe-feu pour plusieurs casernes avec placement ", qui s'élève à € 31.497,86 hors TVA ou € 38.112,42, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/723-60.

8B. ROI DU CONSEIL – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de modifier le Règlement d'ordre intérieur du Conseil pour permettre des réunions à distance.

A huis clos

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - DOSSIER DISCIPLINAIRE – SANCTION

A l'unanimité des membres présents et qui étaient également présents lors de l'audition du 14 avril 2023, le Conseil de Zone décide de reporter la décision à la séance en urgence du 13 juin 2023 à 8h.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - PROMOTION LIEUTENANT – NOMINATION DÉFINITIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent XX, au 1^{er} juin 2023.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - PROMOTION SERGENT – NOMINATION DÉFINITIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel 4 sapeurs, au 1^{er} juin 2023.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - PROFESSIONNALISATION – NOMINATION DÉFINITIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur XX à la date du 27 mai 2023 et Monsieur XX à la date du 1^{er} juin 2023.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - RECRUTEMENT SAPEURS VOLONTAIRES – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, 8 lauréats de la réserve de recrutement ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} juillet 2023 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire XX au 1^{er} avril 2023.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - DEMANDE CUMUL ACTIVITÉS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser le sapeur professionnel XX à exercer l'activité complémentaire d'infirmier, pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} juillet 2023.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE - DÉMISSION D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de démettre d'office de ses fonctions Monsieur XX, sapeur-pompier volontaire au Poste de Dinant, avec effet immédiat.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - DÉMISSION HONORABLE CAPITAIN VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur XX, capitaine-pompier volontaire au Poste d'Yvoir, à la date du 30 juin 2023.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

